Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 54 (1918)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIVme ANNÉE

N° 15
Série A

LAUSANNE
13 avril 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la donnée de notre nouvelle enquête, publiée dans le numéro de ce jour.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Extrait d'une allocution de fin d'études. — A propos de culture nationale. — Comment s'entendre ? — A propos d'incompatibilités. — Les enquêtes de l'« Educateur. » — Information. — Variétés : Le pédagogue. A bâtons rompus. — Bibliographie.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau romand était réuni samedi 6 avril 1918 à Lausanne sous la présidence de M. Hoffmann.

Le résultat financier de l'exercice de 1917 laisse un boni de plus de 500 francs. Des remerciements justifiés sont adressés à M. E. Briod auquel nous devons la belle tenue du journal qui nous vaut cette année un nouveau contingent d'abonnés.

Le nombre de ceux-ci s'élève à 2220. Nos collègues vaudois s'inscrivent naturellement pour le plus gros chiffre : 1123 (augmentation de 170 depuis 1916) ; Neuchâtel passe de 253 l'an passé à 423, résultat très réjouissant dû, en partie, au fait qu'une section, celle de la Chaux-de-Fonds, a décrété l'abonnement obligatoire pour ses membres ; Jura bernois 241, Genève 143. Nos Confédérés d'autres cantons, l'étranger et les abonnements servis à quelques écoles normales romandes fournissent le complément au chiffre global cité plus haut.

L'augmentation du nombre des abonnés permet de remédier en partie à la situation créée depuis le 1er janvier 1918 par les nou-

velles conditions que la gérance du journal a dû consentir aux imprimeries. En partie seulement, car le prix de revient du numéro a été majoré, on s'en souvient, du 77 ½ % ! Toute latitude est laissée à la gérance et à la rédaction de réduire la publication pendant les mois d'été dans la mesure nécessitée par les circonstances.

Le Bureau examine ensuite une proposition de M. Duvillard. Le président de l'Union des instituteurs genevois demande au Comité central de la Romande la nomination d'une commission chargée d'étudier la situation de l'enseignement primaire en Suisse romande, les méthodes susceptibles d'être améliorées et les réformes désirables. M. Duvillard base sa proposition sur le fait qu'une séance de congrès et l'œuvre d'une seule personnalité sont insuffisantes pour mener à bien une réforme de cette importance.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité central qui tiendra sa séance statutaire dans quelques mois. A l'ordre du jour de cette réunion figurera, outre la partie administrative, une discussion préalable sur la première question du congrès : « Examen critique des tendances actuelles de l'enseignement primaire ». Entrant partiellement dans les vues de M. Duvillard, le Bureau estime qu'une discussion au sein du Comité central, organe principal de la Société, apportera une contribution précieuse à l'examen de cette question si vaste et si complexe. Le Bureau attend beaucoup de ce mode de procéder qui fournira certainement des aperçus nouveaux au rapporteur général.

M. Briod est chargé de présenter un schéma qui servira d'introduction à la discussion.

Et, surprise des plus agréables, nous apprenons en cours de séance que les délégués vaudois se trouvaient aussi ce jour-là réunis dans la même ville. Résultante : pendant l'après-midi nous passons quelques instants dans une atmosphère de bonne confraternité avec nos amis ; de bonnes paroles sont prononcées et, ce qui est mieux encore, nous constatons que le même esprit et l'excellente tradition de l'ancien Comité vaudois si dévoué à la Romande continuent à subsister dans la S. P. V. ; c'est là l'important.

W. Brandt.

EXTRAIT DE L'ALLOCUTION

prononcée par M. J. Savary, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, à la cérémonie de distribution des brevets, le 2 avril 1918.

Le psychologue Binet, qui a observé avec l'objectivité du savant tant de classes d'écoliers et qui ne voulait admettre que les résultats positifs de la méthode expérimentale ; Binet, que toutes ses tendances auraient pu conduire à attribuer, en éducation, une importance décisive aux influences du milieu, du tempérament ou des circonstances extérieures, a, dans son livre : *Idées modernes sur les enfants*, écrit ces mots : « Toute l'œuvre éducatrice est suspendue à la personnalité du maître ; elle vaut ce qu'il vaut. L'éducation est faite d'ascendant et, pour tout dire, de suggestion, d'autorité. »

Voulez-vous, chers élèves, posséder cet ascendant, cette autorité qui feront de vous de vrais éducateurs ? Tendez à devenir de fortes personnalités.

Vous y parviendrez en continuant à élargir votre horizon intellectuel. Au lieu de laisser votre esprit se racornir bien vite sous le tran-tran journalier de la classe, sachez tenir vos fenêtres ouvertes aux souffles toniques des hauteurs ! Ainsi, vous deviendrez de plus en plus aptes à aborder les problèmes qui se posent à tout homme cultivé, vos avis auront toujours plus de poids et vos élèves comme leurs parents s'inclineront devant votre compétence.

Vous poursuivrez aussi l'éducation de votre volonté. Soyez de ceux qui savent ce qu'ils veulent, qui savent où ils vont, qui ne se laissent détourner de leur but ni par les suggestions de l'intérêt immédiat, ni par les fumées de l'ambition, ni par les entraînements des passions mauvaises. Soyez des hommes et des femmes de devoir, soyez des caractères, soyez vous-mêmes des personnalités fortes et vous préparerez au pays les personnalités fortes dont il aura de plus en plus besoin.

A une condition toutefois ; c'est que, quelle que soit votre supériorité, vous ne vous estimiez pas être en droit de vous réfugier dans un isolement dédaigneux. Mêlez-vous au contraire à ceux au milieu desquels vous remplirez votre mission, intéressez-vous à

leurs travaux, partagez leurs peines et leurs joies, faites pour eux quelque sacrifice. Ne mesurez pas strictement vos efforts au gain matériel auquel vous pourriez prétendre. Sachez en un mot vous dévouer. Pour exercer autour de soi une action efficace, il faut unir à la valeur intellectuelle et morale la chaleur d'un cœur qui se donne. Oui, chers élèves, vous aimerez les enfants qui seront là devant vous, vous regardant de leurs yeux encore candides et attendant de vous non seulement la lumière qui éclaire, mais les effluves qui font éclore et s'épanouir. En aimant, vous trouverez le chemin de l'intelligence et de la conscience de vos élèves et, par eux, vous gagnerez bientôt le cœur des parents. Ainsi, votre influence grandira tout autour de vous et vous aurez la joie d'accomplir l'œuvre la plus utile et la plus noble qui puisse tenter un homme : Vous serez des éducateurs du peuple !

Je n'ai pas besoin de vous prévenir que, pour autant, on ne vous élèvera pas une statue sur quelque place publique. Cela, d'ailleurs, n'est pas nécessaire. L'essentiel c'est qu'il vous soit permis de vous rendre, dans le secret de votre conscience, le témoignage que, au milieu des faiblesses inhérentes à la nature humaine, vous avez fait ce que vous avez pu. Cependant, votre mérite, si modeste que vous soyez, finira bien par être reconnu par ceux qui vous auront vu à la tâche. Et comme des Colomb à Aigle, des Neiss, à Payerne, des Pahud à Sainte-Croix, des Roux à Mont-la-Ville, des Herminjat à La Rippe, puis à Lausanne, il y aura des cœurs reconnaissants pour dire de vous ces mots gravés sur le monument du père Girard : « Il a bien mérité de la patrie. »

A PROPOS DE CULTURE NATIONALE

On a beaucoup parlé, avant la guerre, de culture nationale. Etait-ce peut-être un pressentiment de la grande catastrophe qui allait venir ? Cette question était discutée dans les milieux politiques et scolaires, et le congrès de Lausanne, en juillet 1914, admettait, à une grande majorité, les thèses présentées par le rapporteur M. Albert Chessex.

Et puis la guerre est venue.... Nos préoccupations ont suivi un autre cours. Les discussions violentes et passionnées, les campa-

gnes de presse, les divergences d'opinions quant à l'avenir économique et même politique de notre pays ont montré, en l'espace de quelques mois, ce qui manquait à notre unité nationale. On a même parlé d'un « fossé » séparant notre peuple en deux camps. L'écho de toutes ces discussions a maintes fois retenti au parlement, et les simples citoyens que nous sommes ont compris, — bien mieux qu'en 1914, — toute l'importance des résolutions votées au congrès de Lausanne.

A l'heure actuelle, le souci du pain quotidien a remis à l'arrière-plan nos opinions diverses suscitées par la guerre. Les événements suivent leur cours. L'avenir est sombre, aussi l'union est-elle plus que jamais nécessaire. Maintenant que le spectre de la famine se dresse sur l'Europe, il semble que la carte de pain soit devenue, pour nous, un lien bien plus puissant que n'importe quel idéal national. C'est un fait qu'il faut constater.

Cependant l'homme ne vit pas de pain seulement ; nous risquerions, en l'oubliant, de sombrer dans le matérialisme ; aussi croyons-nous le moment venu de reprendre cette question de la culture nationale pour la faire entrer dans le domaine pratique. Les déficits ayant été constatés, nous saurons mieux quelle orientation il faudra donner à cette œuvre éminemment patriotique.

On confond volontiers culture nationale et éducation militaire. Peut-être est-ce une conséquence de la propagande faite en 1907 pour inviter le peuple suisse à voter la loi militaire, loi qui, tout en réalisant de réels progrès, faisait de l'armée une institution autonome, une sorte d'état dans l'Etat. Les événements semblent confirmer cette hypothèse, puisqu'on nous affirme que le maintien des pleins-pouvoirs est nécessaire pour subordonner l'autorité militaire au pouvoir civil.

Sans vouloir négliger le rôle de l'armée, remarquons que le soldat, avant d'entrer en caserne, a subi l'influence déterminante de l'école. C'est elle qui marque de son empreinte les citoyens de demain, elle qui leur crée une mentalité, elle qui développe en eux le sentiment national. Qu'on se rassure ; je n'ai aucunement l'intention de proposer une addition aux programmes scolaires déjà surchargés. C'est plutôt un allégement que je préconise. Plu-

tôt que d'apprendre beaucoup de choses destinées à tomber, peu après, dans l'oubli, il faudrait développer par des moyens mis à notre portée, l'enseignement des connaissances civiques ; limiter au strict nécessaire la matière à enseigner, celle-ci devant être complétée par des lectures, discussions et conférences.

Et tout d'abord, que valent nos manuels ? Quelles expériences le maître qui les emploie fait-il au cours de ses années d'enseignement ?

Voici les ouvrages de M. Rosier : manuels de géographie et d'histoire ! On ne lui sera jamais assez reconnaissant d'avoir, en pédagogue clairvoyant, rompu avec les méthodes surannées de notre enfance. N'attachant aucune importance à la simple nomenclature des noms de villes, rivières ou sommets, M. Rosier n'a qu'un but : rendre la géographie vivante en montrant le développement, tant matériel que moral, des peuples. Là est l'essentiel.

Quant à l'histoire, depuis que cette science a passé au crible d'une critique serrée, elle a beaucoup perdu de son charme. En négligeant, par exemple, la valeur des légendes, elle a fermé résolument la porte ouverte sur le « merveilleux », ce merveilleux qui occupait une si grande place autrefois et que beaucoup d'écrivains s'ingénient à ressusciter. Il embellit l'histoire ; il lui enlève ce côté matérialiste et brutal que nous retrouvons à beaucoup de pages ; il maintient l'idéal et fait revivre, dans l'imagination de l'enfant, l'âme du pays. Sans lui, l'histoire n'est qu'un vaste charnier, malgré les efforts que font les historiens pour rendre poétiques certains récits de guerre. Je dirai même que, dans ce cas, elle s'identifie au tableau du peintre russe Verestchaguine, *L'Apothéose de la guerre :* dans une plaine, on voit, au premier plan, une pyramide de crânes fendus de coups de sabres ou troués par les balles ; au-dessus, un vol de corbeaux. Cette vue produit une impression indicible et c'est un peu cela que nous ressentons après avoir enseigné certaines pages sombres de notre histoire.

L'auteur du manuel a conservé, en « lectures », quelques-unes de nos légendes. C'est peu, aussi souhaitons-nous que ce manuel, dont nous désirons le maintien à cause de sa belle ordonnance, soit remanié. Nous voudrions voir diminuer la longueur des cha-

pitres confiés à la mémoire de l'enfant et figurer, en bonne place, quelques-unes des plus belles légendes de la Suisse héroïque. D'autre part, un grand nombre de noms et de dates peuvent être abandonnés sans que les connaissances historiques de nos élèves en souffrent [1].

L'ouvrage que M. Kupfer a publié pour l'enseignement de l'instruction civique indique un louable effort, de la part de l'auteur, pour sortir de la routine. Le manuel est illustré. Il est écrit en un style original, et fréquemment l'auteur fait appel à l'histoire pour bien situer nos différentes étapes constitutionnelles. Cependant, nous lui saurions gré, dans une nouvelle édition, d'abandonner l'emploi de termes trop abstraits. Je sais que le maître est là pour donner des explications, et aussi que le livre contient un lexique fort complet. Mais l'explication donnée par le maître ne se grave pas toujours dans la mémoire et l'enfant néglige les lexiques.

On a toujours reproché à l'instruction civique d'être un enseignement aride. Aussi, pour lui donner plus de vie, ne pourrait-on pas l'embellir de descriptions — tels les trois premiers chapitres du manuel — relatives à une séance du Grand Conseil, par exemple, une votation, une audience de Tribunal. Dans ce dernier cas surtout, la description serait combien plus explicite que les termes abstraits de *cour criminelle*, *cour de cassation*, *cour fiscale*. Et pour illustrer cette phrase : *le juge de paix tente d'abord de concilier les parties*, je vois, en bonne place, la merveilleuse page où Edouard Rod, dans l'*Eau courante*, met en scène un juge de paix jouant son rôle de médiateur. On pourrait faire d'autres emprunts à nos écrivains romands. *L'Homme dans le rang*, de Robert de Traz, a sa place marquée dans une leçon sur l'armée. Les révoltes du début, chez la jeune recrue, puis, plus tard, son acceptation raisonnée de servir, sont combien plus éloquentes que ces mots *brigade*, *détachement*, *unité tactique*.

On le voit, c'est tout un programme qu'il faut modifier. Et ceci

[1] Il faut reconnaître que l'orientation actuelle des idées, particulièrement dans le domaine de l'éducation nationale, nous conduit à revoir nos méthodes d'enseignement de l'histoire. Nous savons que la revision du manuel dont parle M. Paul Chapuis est commencée et en bonne voie, dans le sens qu'il indique, mais elle prendra un certain temps, car il n'est peut-être pas d'œuvre plus délicate et difficile que de mettre l'histoire suisse, qui est avant tout une histoire politique et morale, à la portée de jeunes élèves. *(Réd.)*

nous ramène à ce que nous disions au début de cet article : alléger le programme et consacrer plus de temps à la culture nationale. Cette question préoccupe également nos autorités fédérales. Partout, on éprouve le besoin d'agir.

Le département vaudois de l'Instruction publique a eu une heureuse initiative en faisant donner des conférences aux élèves des cours complémentaires. Ne pourrait-on pas en faire bénéficier nos élèves ? Qu'on se représente le beau souvenir que laisserait à l'enfant une séance de projections lumineuses où il verrait défiler sur la toile les plus beaux sites de son pays en entendant la lecture de quelques pages des *Cités et Pays suisses* de Gonzague de Reynold.

C'est la question posée par le *Bulletin* de la S. P. V., de novembre dernier : « Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel » qui me suggère ces quelques réflexions. N'oublions pas que la culture nationale est la pierre angulaire de notre édifice social. Le reste est secondaire.

PAUL CHAPUIS.

COMMENT S'ENTENDRE ?

Je m'appliquai naguère à montrer, au sujet du mot *Pédagogie*[1], combien il importe de définir certains termes, pour éviter les malentendus. J'aurais pu citer d'autres cas : rappeler, par exemple, le soin que prit telle conférencière de dire ce qu'elle entendait par *conscience ;* ou les discussions que fit naître le mot *instinct* au Congrès de psychologie sportive... et sans doute ailleurs encore. Et il m'arrivera peut-être de consacrer quelques lignes, ou quelques pages, à d'autres termes abstraits qui intéressent particulièrement le maître d'école, comme *instruction, intuition*, etc.

Aujourd'hui, je me propose de montrer — au moyen d'exemples que je donne un peu cahin-caha — qu'il n'est pas besoin de parler de choses abstraites pour courir le risque de ne pas s'entendre, soit d'un côté à l'autre du Jura, soit même sans sortir de nos cantons. Il est des domaines, comme celui de l'alimentation, où la preuve revêtirait plus de pittoresque ; mais on me saura gré, ici, de m'en tenir à la *terminologie scolaire*.

Voire la plus élémentaire. Je pense que, à désigner sous le nom de *maître d'école* les membres du corps enseignant secondaire, aussi bien que du primaire, on serait cependant parfaitement compris chez nous ; et ce serait logique. Mais J. Simon, dans ses divers livres, oppose nettement par cette appellation l'instituteur primaire au « professeur de lycée » ; je le cite, parce que j'ai de lui certains

[1] *Educateur* du 30 mars 1918.

passages où c'est particulièrement clair, mais ce ne le serait guère moins chez d'autres auteurs plus récents.

Ce titre de *professeur*, les maîtres secondaires vaudois n'ont pas légalement le droit de se l'attribuer, bien que leurs écoles correspondent aux lycées ; cependant, c'est celui qu'on leur donne généralement. J'ai entendu ceci : « Alors, il n'est plus régent, il est professeur » ; pour dire : il a passé de sa classe primaire à une école secondaire. Si modeste soit celle-ci, on n'y est plus *régent ;* tandis que Genève désigne encore ainsi, comme au temps de Mathurin Cordier, les maîtres de son collège, et que J. Simon parle de son régent de physique, en 1829.

Que n'avons-nous un équivalent de *Lehrer,* pour en affubler, avec le déterminant voulu, tout ce qui enseigne !

A l'endroit du dit *collège,* les équivoques ne sont pas fréquentes entre citadins. Bien que les dictionnaires en donnent cette définition, singulièrement compréhensive : « corps de personnes soumises à des règlements communs, » on est généralement d'accord pour en désigner certaines institutions publiques d'enseignement secondaire [1].

Cependant, vous entendrez un Français vous demander si votre fils est élevé du lycée ou du collège ; celui-ci, en effet, relève de l'autorité municipale, celui-là de l'Etat. Mais vous entendrez des choses autrement curieuses en parlant de collège avec certains de nos campagnards, pour qui ce mot, en dépit du dictionnaire, désigne uniquement le bâtiment de l'école primaire. Ce que le jargon administratif français intitule le *groupe scolaire :* « les conditions de salubrité qu'on a recherchées pour édifier le groupe scolaire. » (J. Payot.)

Ce même auteur s'intéresse fort aux *adjoints,* mais il n'a pas à sa disposition un autre mot que cette appellation, d'un vague déconcertant, pour désigner l'instituteur débutant, non encore titulaire.

Voilà un cas où il vaudrait la peine de s'arrêter, dans une étude générale sur le vocabulaire. Adjoint? On peut être adjoint à tout genre de fonctionnaire ou de professionnel ; et il semblerait qu'un terme de cette nature ne saurait être employé qu'en épithète : moniteur adjoint, contre-maître adjoint. Ce serait mal connaître les exigences particulières de la « logique linguistique », laquelle autorise parfaitement les Français à user de ce mot, sans autre, pour désigner l'adjoint soit au maire, soit à l'instituteur.

En vertu de la même logique, on avait créé dans les lycées la fonction de *professeurs généraux,* caractérisée par le fait que ces messieurs.... ne professaient point, mais assistaient seulement à toutes les leçons, puis aidaient les élèves *à l'étude.*

Adjoints et professeurs généraux : nous n'en usons pas et ne risquons guère de nous y tromper. En revanche, *étude* et *leçon* nous ramènent à notre propre terminologie. En France, la *leçon,* quand on emploie ce terme, est essentiellement primaire ; le lycée et le collège ne connaissent que le *cours;* et il est exceptionnel qu'on trouve le mot leçon dans les ouvrages consacrés à l'enseignement secondaire ; cela m'a particulièrement frappé chez Marion.

[1] Les Belges l'appellent *athénée.*

Quant à *étude*, singulier ou pluriel, il désigne ; et les devoirs scolaires — *les tâches* de l'écolier vaudois — ; et les heures que le lycée leur consacre dans son *emploi du temps* — nous disons *tableau de leçons* ou *horaire* — ; et le local où les élèves internes s'en acquittent ; et le groupe de collégiens qui travaillent ensemble. « Le surveillant de cette étude (soit le pion) ; les élèves de notre troisième étude ; l'étude entière s'en amusa. »

Etudes s'oppose aussi nettement à leçons ou à cours, que la *rhétorique* à la *philosophie*, soit l'avant-dernière à la dernière classe du lycée : « dans chacune des rhétoriques que nous avons examinées. » (J. Simon.)

Ne nous arrêtons ni à *proviseur*, ni à *censeur*, qui nous sont inconnus et n'offrent pas le même intérêt linguistique qu'adjoint ou professeur général. Voici, en revanche, un cas qui mériterait une longue dissertation. La France créa jadis une sorte d'enseignement moderne et professionnel, assez difficile à caractériser d'un mot ; on ne s'embarrassa pas pour si peu, et on le baptisa *enseignement spécial*, terme qui excita d'ailleurs la verve de nombreux écrivains. Il y a un demi-siècle, Lausanne institua une sorte de faculté universitaire, destinée aux étudiants ingénieurs, une *Ecole spéciale*, laquelle ne tarda heureusement pas à prendre le seul nom qui pût lui convenir : Ecole d'ingénieurs, bien que, au fronton du modeste bâtiment qui l'abrite, le vocable primitif subsiste en vigoureux relief. Plusieurs villes suisses ont fondé des classes pour les anormaux ; le titre en paraissait indiqué ; mais il importait de ne pas froisser les susceptibilités des parents, en qualifiant trop crûment leurs pauvres débiles ; qu'à cela ne tienne : on dit *classes..... spéciales*. Nul doute qu'on ne puisse allonger la liste des emplois très « spéciaux » d'un terme aussi peu expressif que possible ; et il serait intéressant d'épiloguer à ce sujet, en nous livrant à quelques considérations linguistiques. Ce n'est point le lieu. Terminons plutôt cet alinéa par une pittoresque allusion de Laprade au susdit enseignement français : « Les hommes qu'on appelle aujourd'hui, avec un barbarisme, *les hommes spéciaux !* »

Il faudrait consacrer ici un long paragraphe aux diverses *écoles* qui s'intitulent — à tort ou à raison — *supérieures*. Quand on parle d'« enseignement supérieur », on a grand' chance d'être compris en tout pays ; mais que signifie ceci dans une bouche de douze ans : « Je suis à l'école supérieure » ? A Lausanne, personne ne s'y trompe ; cela signifie : je fréquente l'école secondaire pour jeunes filles. Mais quand l'interlocuteur est de Liège, d'Arcachon, ou seulement de Fribourg ? Revenons-en à cette constatation : jamais on ne prend trop de précautions pour se faire entendre.

Tout autre chose. « On lit seulement une partie du travail, et on n'hésite pas à *noter* sur ce qu'on a lu ». (J. Payot.) — « Le proviseur *note* tous les maîtres. » (Marion.) Cela signifie : adjuger une note, formuler une appréciation ; le mot est fréquent dans ce sens chez les auteurs français ; je ne l'ai jamais rencontré chez nous, employé absolument.

Qu'est-ce que les *exercices libres* dans une leçon de gymnastique ? Pour tel écrivain français : des exercices qui se font « sans engins » ; dans nos classes, c'est la liberté de faire ce que l'on veut pendant une partie de la leçon.

Mais l'élève qui s'y conduirait trop mal recevrait : à Lausanne, *une mauvaise note*; en France, *un mauvais point ;* à Genève, *un point*, tout court. (M. Auguste Lemaître emploie plusieurs fois cette expression dans son livre si intéressant et si instructif sur l'*Audition colorée.*)

Terminons par les exemples les plus frappants, dans notre terminologie scolaire, de cette difficulté de s'entendre, ou du moins de la possibilité d'équivoque.

Je disais plus haut que le lycée ne connait que les cours ; quant aux écoles primaires françaises, à peine y pratique-t-on la leçon ; on y *fait la classe*. Nous disons bien, nous aussi : *tenir la classe*, pour : être instituteur ; là-bas, c'est autre chose ; on y fait *une* classe d'histoire, trois ou quatre classes par matinée ; et Littré approuve. C'est donc rester fidèle au dictionnaire, sinon aux préceptes de l'art d'écrire, que de dire comme une autorité pédagogique française : « Il y a des instituteurs qui ne préparent pas leur *classe* ; ils comptent sur leur facilité pour trouver, en *classe*, sur le moment, ce qu'ils auront à dire.... Mais le maître est immédiatement puni de sa paresse : sa *classe* est turbulente. » Et notez que notre auteur, lui, n'est pas puni de sa négligence en matière de répétition ; bien qu'il prenne le mot classe dans trois acceptions différentes, il n'y a pas d'équivoque, on le comprend parfaitement.

En peut-on dire autant de l'emploi, extensif à l'excès, que nos voisins font du mot *composition ?* Il nous arrive d'en user à faux — au point de vue de la logique, s'entend — pour désigner, par exemple, un modeste exercice de simple rédaction, en langue maternelle ou en quelque langue étrangère, même quand le souci de « composer » n'y intervient nullement ; mais nous ne disons pourtant ni : une composition de botanique, ni : *composer* en histoire. Or, non seulement les dictionnaires nous y autoriseraient, mais ils nous y inciteraient même dans certains cas ; en effet, ils admettent le mot dans ce sens : « faire un exercice scolaire avec d'autres, pour être classés par rang de mérite ». Acception si claire, outre Jura, qu'on y peut opposer, sans autre explication, examens oraux et compositions. Irons-nous jusque-là ? Opposerons-nous les « compositions de rang » à nos ordinaires *travaux écrits ?*

J'espère du moins que pour les désigner nous n'adopterons jamais, à l'instigation des Français, le mot *copie ;* appliqué au manuscrit que l'auteur envoie à l'imprimeur, le terme est déjà absurde ; combien il l'est plus encore quand on appelle de la sorte un travail dont le premier mérite, tout négatif, est précisément.... de n'avoir pas été copié ! Et pourtant je l'ai rencontré, il y a quelques années, sous l'une de nos bonnes plumes « pédagogiques».

Mais copie lui-même serait peut-être plus compréhensible que le terme courant dans certains de nos collèges : une *feuille* d'allemand ; « on a trois feuilles la semaine prochaine ». J'ai entendu des élèves, transplantés à la capitale, persister pendant des mois à user de cette expression, bien qu'une fois sur deux au moins ils ne fussent point compris des camarades non initiés à cette terminologie locale : « J'ai eu sept pour ma feuille ». — « Georges n'a pas encore touché à sa feuille », c'est-à-dire : n'a pas commencé la préparation de son travail écrit ! C'est devenu pour moi l'une des manifestations les plus caractérisées de notre lenteur à nous

adapter à l'élocution générale, quand il faut pour cela nous défaire de quelque provincialisme.

J'en réserve, pour la fin, un exemple autrement ahurissant, parce qu'il a une autre portée. Il est des pays où l'on oppose *externe* à interne, comme externat à internat. Or, aux termes de nos règlements scolaires, est externe tout élève qui ne suit qu'une partie des leçons : l'un d'eux vous dira qu'il « est externe pour l'allemand »; l'une d'elles, qu'elle est « *externe d'histoire* ». Je livre ces expressions sans commentaires, bien que nos voisins ne se fassent pas faute d'en formuler, quand ils prennent contact avec cet « helvétisme ». Le mot est clair pour chacun..... chez nous ; est-ce peut-être tout ce qu'on est en droit de lui demander ?

Je pense que non ; et c'est la raison pour laquelle il m'a paru utile de me livrer à ce déballage. Ed. Vittoz.

A PROPOS D'INCOMPATIBILITÉS

Avons-nous réfléchi que nombreux sont les esprits bien doués, les énergies clairvoyantes, les intelligences d'élite que la vie ou les hasards de la naissance obligent à entrer dans le corps des fonctionnaires ? Devenus « inéligibles » de ce fait, ils privent la collectivité des services qu'ils pourraient lui rendre en participant aux travaux législatifs. — Il y a en Suisse, sauf erreur, environ 850 000 électeurs, dont 200 000 fonctionnaires en fait, si ce n'est toujours en droit, *inéligibles*. — C'est le quart du corps électoral ou peu s'en faut.

Et comme le vent est à l'étatisme, que sera-ce quand nous aurons monopolisé la grande industrie, la banque, le haut commerce agraire ?

On nous dit : « Les fonctionnaires se laissent trop influencer par l'autorité exécutive! »

— Voire, mes amis! Les députés non fonctionnaires actuels ne se laissent donc pas influencer par le pouvoir ?

— Ils voteraient sûrement des crédits exagérés, étant premiers bénéficiaires !

— Oh ! mais les officiers si nombreux aux Chambres fédérales ne sont-ils pas quelque peu bénéficiaires des crédits militaires ? Et les fournisseurs de l'Etat, dans les Grands Conseils, ne sont-ils pas juges et parties ?

— Mais ils manqueraient de cette indépendance morale qui doit caractériser le député de la démocratie ! — Une révocation toujours possible, planerait sur leur tête et les réduirait au silence plus que de raison.

— Alors que l'on accorde aux fonctionnaires des garanties formelles contre l'arbitraire; qu'aucune révocation ne puisse être prononcée sans débats contradictoires et par une autorité impartiale.

N'y aurait-il pas aussi quelque avantage à avoir à l'occasion un défenseur de l'école dans les Corps législatifs, au moins un ? — Je dis un défenseur de l'école et non pas nécessairement des maîtres. E. D.

Note de la Rédaction. Les défenseurs de l'école ne font, heureusement, pas complètement défaut au sein des autorités législatives, et peut-être y a-t-il intérêt pour l'école elle-même à ce qu'ils n'appartiennent pas toujours au corps enseignant. Comme notre correspondant, toutefois, nous pensons qu'en exagé-

rant le principe des incompatibilités, notre législation a contribué au manque d'intérêt dont une partie du corps électoral fait preuve à l'égard de la chose publique.

LES ENQUÊTES DE L' « ÉDUCATEUR »

5e *enquête* : **La question des examens à l'école primaire.**

Un article récent de notre collaborateur M. Chantrems a attiré l'attention sur la question toujours actuelle des examens. Il faut noter que la nécessité d'examens écrits n'est contestée par personne, et que la forme sous laquelle ils sont faits actuellement dans la plupart de nos cantons ne suscite pas, à notre connaissance, des critiques essentielles. Les sujets peuvent être choisis de façon plus ou moins heureuse, la nature ou la rédaction des questions posées peut répondre plus ou moins bien au programme et aux possibilités réalisables pour la moyenne des élèves : cela est humain et difficilement évitable. Mais chacun s'accorde à reconnaître qu'il est légitime d'imposer à l'ensemble des classes d'un canton des travaux de contrôle, les mêmes pour tous les élèves de degré équivalent, et portant sur les branches essentielles.

Il en va tout autrement des épreuves orales. Longtemps résignés à voir leur travail contrôlé et apprécié par des personnes dont la compétence est des plus contestables, sinon en matière de connaissances, du moins en matière d'enseignement, les membres du corps enseignant primaire commencent à s'émouvoir à juste titre d'un état de fait qu'ils ont toléré jusqu'ici. Ils trouvent anormal que des personnes que rien ne prépare à des fonctions si délicates soient investies du pouvoir de questionner leurs élèves à jour donné, de leur attribuer des notes, et de transmettre ces notes à l'autorité supérieure. Ils s'étonnent de ne pas jouir du droit que personne ne conteste aux membres du corps enseignant secondaire : celui d'interroger eux-mêmes leurs élèves et d'avoir voix consultative dans l'attribution des notes d'examen.

D'autre part, sans méconnaître la valeur des critiques formulées, d'excellents amis de l'école s'élèvent contre la suppression des examens oraux, parce qu'ils voient en eux, même sous la forme où ils se font actuellement, un stimulant nécessaire, une occasion pour les élèves de récapituler les connaissances acquises, et pour le maître de faire son examen de conscience et de rechercher la cause des lacunes qui se seront peut-être révélées. Il serait dangereux pour l'école elle-même, disent-ils, de laisser les autorités locales se désintéresser de ses résultats ; mieux vaut une sollicitude parfois encombrante ou même bornée, que pas de sollicitude du tout.

Nous connaissons aussi des maîtres qui, ayant trouvé dans la localité où ils enseignent des experts bienveillants et intelligents, craindraient de voir substituer aux examens actuels toute autre forme de contrôle, sans en excepter celle d'un inspectorat cantonal plus développé.

C'est en effet un côté particulier de la question des examens que d'être en connexion étroite avec celle de l'inspectorat. Dans certains cantons, l'examen annuel est fait sous le contrôle direct de l'inspecteur et peut avoir lieu à des époques diverses; dans d'autres, l'inspecteur y reste étranger. Là où le vent

souffle à la centralisation cantonale, il faut s'attendre à un développement du contrôle central, aux dépens du contrôle local. Tel canton possède 10 inspecteurs pour 500 écoles, tel autre n'en a que 6 pour 1500 classes. Il est évident que la question des examens se pose de façon toute différente pour l'un ou pour l'autre.

Il faut noter enfin un autre aspect de cette question : c'est la déviation que les examens mal compris font subir à l'enseignement, en l'orientant peu à peu vers une mémorisation imposée et formelle tout à fait contraire à l'esprit d'une bonne éducation ; on sait quelle a été l'influence néfaste des examens de recrues à ce point de vue. C'est là, à notre avis, le côté le plus important du problème, celui auquel on ne saurait attacher trop d'importance.

Toutefois, notre enquête ne portera pas sur les avantages et les inconvénients des examens en général : ce serait poser le problème éducatif dans son ensemble et ouvrir une discussion trop vague et générale pour qu'elle puisse conduire à des conclusions. Nous devons au contraire limiter le débat à quelques questions précises auxquelles nous prions nos correspondants de se tenir strictement. Voici ces questions :

1° Etes-vous satisfait de la forme d'examen en usage dans votre classe ?

2° Si oui, qu'est-ce qui motive votre satisfaction ?

3° Si non, quelles critiques formulez-vous à l'adresse de la forme d'examen que subissent vos élèves ?

4° Le cas échéant, quels changements préconisez-vous ? Dites en particulier ce que vous pensez :

a) De la suppression des examens oraux, compensée par une augmentation du nombre des inspecteurs dans votre canton ;

b) D'une réforme des examens oraux qui, en l'absence d'un inspecteur de carrière, consisterait à garantir au maître seul le droit d'interrogation, les experts étant chargés d'attribuer les notes et de veiller à ce que l'examen se fasse dans les limites du programme adopté par l'Etat pour chaque année scolaire.

Nous prions nos correspondants, *que nous espérons nombreux*, d'être aussi brefs que le permet la nature du sujet, et de bien vouloir signer leur réponse, ne fût-ce que d'une initiale. Les pseudonymes ne sont pas admis. Prière de n'écrire que sur un côté de la feuille.

Nous classerons les réponses par canton, les conditions variant du tout au tout à Genève, à Neuchâtel, dans le Jura ou dans le canton de Vaud.

Rédaction de l'Educateur.

INFORMATION

Pro Sempione. — Ainsi que nous l'avons annoncé l'année dernière (*Educateur*, 1917, p. 195), la Direction de l'Association *Pro Sempione* tient à la disposition des écoles qui lui en feront la demande un exemplaire de l'affiche géographique qu'elle a éditée sous le titre « Suisse — Le Simplon ». Elle y joint dès maintenant un remarquable album renfermant une série de vues prises dans la contrée du Simplon pendant et après le percement du tunnel.

Cet album, du prix de fr. 2,50 en librairie, est, ainsi que l'affiche géographique, mis gratuitement à la disposition des maîtres qui en feront la demande pour leur école à la Direction de *Pro Sempione*, Saint-François, 6, Lausanne. Nous en remercions M. Junod, le distingué directeur de ce Bureau.

VARIÉTÉS

Le pédagogue.

(Fantaisie... zoologique.)

Le Pédagogue — *paedagogus* de Linné — est de taille ordinaire. Il a la peau lisse, en général, plutôt blanche que brune, ce qui tient à son genre de vie. Il a tous les membres bien conformés, mais se sert plus volontiers de la patte antérieure droite, laquelle est souvent prolongée en un appendice flexible qui lui sert à se défendre contre les enfants, qui sont ses ennemis acharnés. Plusieurs individus présentent diverses déformations physiques provenant de l'habitude qu'ils ont de rester assis de longues heures sur des sièges peu confortables.

Le pédagogue se nourrit de lait, d'œufs, de légumes, et aussi de chair, quand il peut s'en procurer. Il ne dédaigne pas le poisson, le gibier, la volaille, mais il est rare qu'il soit assez agile pour s'en emparer. Il accepte volontiers la saucisse et les atriaux qu'on veut bien lui donner. Il supporte assez longtemps la faim, mais souffre davantage de la soif, du moins on le présume, car il boit toutes les fois que ses pérégrinations le conduisent dans une cave.

Son instinct est remarquable et pourrait faire croire à de l'intelligence. C'est ainsi qu'il parvient à élever une nombreuse progéniture dans un gîte trop étroit et avec des ressources insuffisantes. Il dort longtemps et, au contraire du lion, ne s'éveille pas facilement. Mais c'est à tort que Buffon a prétendu qu'il dort les yeux ouverts. Il se réveille toujours à la même heure, et la première chose qu'il fait, c'est de se suspendre par les pattes de devant à une grosse corde, pour se donner, sans doute, un salutaire exercice.

Le pédagogue est doué d'une force peu commune et son courage est extraordinaire. Le tigre, le lion, l'hippopotame, le rhinocéros et le Receveur de l'Etat sont les seules espèces qu'il semble redouter.

Le pédagogue est facilement irritable, surtout à l'approche du printemps. Aussi, quoiqu'il paraisse doux et inoffensif, les enfants, jusqu'à l'âge de 16 ans, feront bien de l'éviter.

Sa voix est assez agréable à entendre de loin. Il pousse un cri articulé, qui retentit surtout le dimanche matin, dans certaines églises. Le pédagogue redoute les grandes chaleurs. Aussi ne travaille-t-il qu'en hiver; mais c'est l'automne qui semble être sa saison préférée.

On distingue plusieurs *variétés* de pédagogues :

a) Le pédagogue primaire — *paedagogus primus* — répandu surtout dans les campagnes. C'est celui dont la toison est la plus commune et c'est le moins difficile à nourrir.

b) Le pédagogue secondaire — *paedagogus secundus* — qui se rencontre dans les bourgs et les villes, et se reconnaît à des mœurs moins sociables.

c) Le pédagogue supérieur — *paedagogus super* — qui préfère les grandes villes. Il a un pelage d'un beau noir et porte sous l'aisselle gauche une sorte de poche où il emmagasine les feuilles qui composent sa nourriture intellectuelle. Il a la démarche plus grave que les deux espèces précédentes et sa tête est surmontée d'une espèce de huppe soyeuse à huit reflets.

d) Le pédagogue inspecteur — *paedagogus inspectorus* — le plus nomade de tous. Il a les membres postérieurs solides et la plante des pieds fort large. Il dort

n'importe où. On le rencontre sur les grandes routes aux premières heures du jour.

Toutes ces espèces sont sociables et se réunissent au moins une fois l'an en troupes nombreuses de pédagogues. Ils mangent alors beaucoup, boivent longtemps, poussent, isolément ou par groupes, des cris étranges, comme si un danger les menaçait, puis se séparent après s'être frotté les pattes les uns les autres.

Le pédagogue ne paraît pas atteindre un âge avancé. Les individus très vieux sont rares et recherchent la solitude.

Malgré quelques méfaits, le pédagogue doit être classé parmi les espèces utiles. Il rend service à l'agriculture en remuant les terrains communaux, qu'il arrose de ses sueurs ! A. R.

A bâtons rompus.

Opinions discutables.

Le melon a été divisé en tranches par la nature, afin d'être mangé en famille. La citrouille, étant plus grosse, peut être mangée avec les voisins.

BERNARDIN DE ST-PIERRE.

Les chiens sont pour l'ordinaire de deux teintes opposées, l'une claire et l'autre foncée, afin que, quelque part qu'ils soient dans la maison, ils puissent être aperçus sur les meubles, avec la couleur desquels on les confondrait. Id.

Les puces se jettent partout où elles sont sur les couleurs blanches. Cet instinct leur a été donné afin que nous puissions les attraper plus aisément.

A. R. Id.

BIBLIOGRAPHIE

Monsieur l'Inspecteur, comédie-charge en un acte, par A. Roulier. Fœtisch frères, Lausanne, Neuchâtel et Vevey. Prix, fr. 1.

Les participants au congrès de Lausanne, en 1914, n'ont pas oublié la délicieuse comédie-charge représentée à cette occasion, au Casino de Montbenon, avec un succès étourdissant. Ils n'ont oublié ni le régent Pédagoz, ni sa collègue, Mlle Tricot, et ils ont gardé le souvenir des bons rires (on riait encore en ce temps-là !) causés par l'arrivée successive, à l'école du village où se déroule l'action, du voyageur de commerce Durand, du syndic, d'un municipal, de l'inspecteur... d'assurances Jean Bonneau, du photographe Kodak, et, par les désopilants quiproquos qui résultent de cette invasion. Les deux honorables pédagogues vivant dans la crainte perpétuelle de l'arrivée de l'inspecteur... des écoles, la situation se corse tout-à-fait lorsque celui-ci se présente réellement dans la personne de M. Bonœil ; pris pour un nouvel imposteur, il se voit mis à la porte sans cérémonie. Comment une situation si corsée se dénoue, c'est ce que chacun voudra lire, et *Monsieur l'Inspecteur* a tout ce qu'il faut pour amuser un public, même si le corps enseignant n'y était pas représenté.

OUVRAGES REÇUS :

La Culture et la Vie, problèmes de demain. Paris, librairie Fischbacher.

Etincelles des feux du premier août, par H. Bleuler-Waser. (Traduction française.) 1 vol. in-16, broché, avec couverture illustrée, 2 fr. 25. Edition « Spes », Lausanne.

Chanson du Chevalier errant, chant à 4 voix pour chœur d'hommes. Poésie de A. van Hasselt, musique de Pierre Pilet. En vente chez l'auteur, avenue de la Harpe, 17, Lausanne. Prix : 30 c. l'exemplaire. Chaudement recommandé aux directeurs de chorales.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

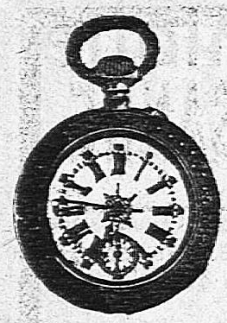

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1er titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales

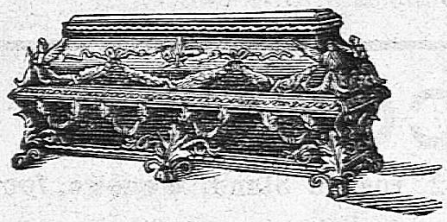

Hessenmuller-Genton-Chevallaz
S. A.
LAUSANNE Palud, 7 Chaucrau, 3
Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.

Ecole suisse de Céramique

Chavannes-Renens

Etablissement officiel subventionné par la Confédération et l'Etat de Vaud. L'Ecole forme des potiers et des céramistes. La durée de l'apprentissage est de deux ans. L'année scolaire commence le 1er mai. Age d'admission 15 à 17 ans.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 avril.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires.**

Entrée en vigueur le 1er octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

L'Ecole des Sciences de l'Education.

(INSTITUT J.-J. ROUSSEAU)

prépare: des **Directrices de Jardins d'enfants** (Maisons des petits), des **Agents de la protection de l'enfance,** des **Assistants de laboratoires pédagogiques,** des **Directeurs d'écoles,** etc.

Principaux enseignements: Psychologie de l'enfant, Psychologie et Pédagogie des anormaux, Pédagogie expérimentale, Education des petits, Didactique, Education morale, etc.

Le semestre d'été s'ouvrira le 10 avril.

Demander le programme au Directeur, Taconnerie 5, GENÈVE.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place du Pont
LAUSANNE

10 % au comptant aux instituteurs de la S. P. V.

MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la
CHEMISERIE

FRANCILLON & Cie

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET
FERRONNERIE & QUINCAILLERIE
Brosserie, nattes et cordages.
Coutellerie fine et ordinaire.
OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

EDITION FŒTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ∾ Vevey ∾ Neuchâtel

La maison FŒTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉATRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

dont le ***catalogue*** *détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.*

Imprimeries Réunies S. A., Lausanne. — J. Cordey, gérant.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LIVme ANNÉE — N° 16. LAUSANNE. — 20 avril 1918.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, La Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Délémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Editions ATAR — GENÈVE

Livres en usage dans les Universités, Collèges, Ecoles secondaires, primaires et privées de la Suisse romande.

ARZANI, *prof. Grammaire italienne*	Fr.	3.—
» » *Anthologie italienne*	»	3.—
CHOISY, L., *pasteur. Manuel d'instruction religieuse, 4me édition*	»	0.75
CLIFT, J.-A. *Manuel du petit solfégien*	»	0.95
CORBAZ, André. Exercices et problèmes d'arithmétique, 1re série, Livre de l'élève	»	0.80
» » » » Livre du maître	»	1.40
» » » 2me série, Livre de l'élève	»	1.20
» » » » Livre du maître	»	1.80
» » » 3me série, Livre de l'élève	»	1.40
» » » » Livre du maître	»	2.20
Calcul mental	»	2.20
Manuel de géométrie	»	1.70
DÉMOLIS, *prof. Physique expérimentale*	»	4.50
DENIS, Jules. *Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)*	»	2.—
DUCHOSAL, M. *Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète*	»	0.60
» » » » » » *réduite*	»	0.45
EBERHARDT, A., *prof. Guide du violoniste*	»	1.—
ELZINGRE, H., *prof.* Manuel d'instruction civique (2me partie : Autorités fédérales)	»	2.—
ESTIENNE, H. *Pour les tout petits, poésies illustrées*	»	2.—
GAVARD, A. *Livre de lecture, degré moyen*	»	1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E. *Comment faire observer nos élèves?*	»	2.25
GROSGURIN, *prof. Cours de géométrie*	»	3.25
JUGE, M. *prof.* *Notions de sciences physiques*	»	2.50
Leçons de physique, 1er livre : Pesanteur et chaleur	»	2.—
» » *2me livre : Optique*	»	2.50
Leçons d'histoire naturelle	»	2.25
Leçons de chimie	»	2.50
Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande)	»	2.75
LESCAZE, A., *prof.* *Premières leçons intuitives*	»	1.80
Manuel pratique de langue allemande, Ire partie	»	1.50
» » IIme partie	»	3.—
» » Ire partie, professionnelle	»	2.25
» » IIme partie, professionnelle	»	2.75
Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache		
1re partie	»	1.40
2me partie	»	1.50
3me partie	»	1.50
MALSCH, A. *Les fables de la Fontaine (édition annotée)*	»	1.50
MARTI, A. *Livre de lecture, degré inférieur*	»	2.50
MARTI et MERCIER. *Livre de lecture, degré supérieur*	»	3.—
PITTARD, Eug., *prof. Premiers éléments d'histoire naturelle*	»	2.75
PLUD'HUN, W. *Comment prononcer le français?*	»	0.50
» *Parlons français*	»	1.—
POTT, L. *Geschichte der deutschen Literatur*	»	4.—
SCHUTZ, A. *Leçons et récits d'histoire suisse*	»	2.—
THOMAS, A., *pasteur. Histoire sainte*	»	0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

GENÈVE ▫ Editions ATAR ▫ GENÈVE

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours

INSTITUTEURS: Boulens: fr. 2400, logement, jardin, 8 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école; 30 avril. — **Dullier**: fr. 2400, logement, jardin; 30 avril. — **Puidoux (Cremières)**: fr. 2400, logement, jardin, 4 stères de bois et 100 fagots à charge de chauffer la salle d'école; 30 avril. — **Pully**: fr. 2920 pour toutes choses. Le titulaire sera tenu d'habiter le territoire de la commune. Les postulants sont priés de ne se présenter que sur convocation; 30 avril. — **Rossinière**: 2 places, une à **La Tine**, l'autre à **Rossinière-Village**: fr. 2500, logement, jardin, plantage; 30 avril. — **Ste-Croix (Auberson)**: fr. 2400 et autres avantages légaux; 30 avril. — **Vucherens**: fr. 2400, 7 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école, jardin, plantage; 30 avril.

INSTITUTRICES: Bertigny: fr. 1700, logement, 1 ½ moule de hêtre et 150 fascines à charge de chauffer la salle d'école, indemnité de fr. 20 pour jardin; 30 avril. — **Flez**: fr. 1700, logement, bois pour chauffage de la classe, jardin et plantage ou indemnité; 30 avril. — **Rossenges**: fr. 1700, logement, jardin, 3 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école; 30 avril. — **St-Cergue** (La Cure): fr. 1700, logement, jardin, bois pour le chauffage de la salle d'école; 30 avril. — **Brenles**: maîtresse de travaux à l'aiguille; fr. 300 pour toutes choses; 30 avril. — **Oppens**: maîtresse d'école semi-enfantine et de travaux à l'aiguille (brevet frœbelien), 1100 et autres avantages légaux; 30 avril. — **Penthaz**: maîtresse de travaux à l'aiguille: fr. 300 pour toutes choses. 30 avril.

Enseignement primaire.

Les membres du personnel enseignant primaire qui auront accompli leur troisième année d'enseignement dans le courant du premier semestre 1918, sont priés de faire parvenir au Département, avant le 1er mai, leurs pièces justificatives, soit des attestations des commissions scolaires indiquant les dates et la durée de leurs fonctions dans chaque localité.

Il est rappelé, d'autre part, à MM. les instituteurs qu'ils doivent aviser le Département de leur incorporation militaire dès leur sortie de l'école de recrues, ainsi que de tout changement d'incorporation ou de grade.

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet. Le même pli peut renfermer plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

Service de l'enseignement primaire.

Université.

La place d'aide au Secrétariat est au concours.

S'inscrire au Département de l'instruction publique, 3e service, jusqu'au 24 avril, à 6 heures du soir.

Connaissances nécessaires: Comptabilité, dactylographie et les langues nationales.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Vient de paraître

BRIOD & STADLER

Cours de langue allemande

Troisième volume

Un vol. cartonné, illustré, 280 pages: Fr. **3.25***

Avec ce troisième volume s'achève le **Cours de langue allemande** de MM. Briod et Stadler qui était attendu avec impatience par la plupart des professeurs d'allemand.

Les deux premiers volumes avaient été accueillis avec grande faveur parce qu'ils associaient la méthode directe à d'autres moins exclusives, basaient l'étude grammaticale sur celle de textes gradués, permettaient à chaque maître d'utiliser ses propres méthodes, donnaient des règles simples, des tableaux synoptiques, étaient en un mot, clairs, variés, pratiques et également aimés des élèves et des professeurs.

Le troisième volume est resté fidèle à ces principes et termine dignement l'œuvre commencée. Tout en restant à la portée des classes supérieures, il renferme le passage de la langue d'étude à la langue littéraire. Par ses questionnaires et ses devoirs de revision, il facilite beaucoup la préparation aux différents examens. Enfin, il garde ce caractère national qui fut si apprécié dans les deux premiers, en donnant presque exclusivement des textes d'auteurs suisses.

***NOTA :** Dans le prix ci-dessus est comprise la majoration de 20 % décidée par la Société Suisse des Libraires.